



**Conseil canadien du commerce de détail**

1255, rue Bay, bureau 800, Toronto (Ontario) M5R 2A9  
Téléphone (416) 922-6678 Télécopieur (416) 922-8011  
[www.retailcouncil.org](http://www.retailcouncil.org)

22 juillet 2010

Le Premier ministre Jean Charest  
Édifice Honoré-Mercier, 3<sup>e</sup> étage  
835, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1A 1B4

**Courriel :** [document@mce.gouv.qc.ca](mailto:document@mce.gouv.qc.ca)

Monsieur le Premier ministre,

Vous trouverez ci-joint une copie de la lettre que le Conseil canadien du commerce de détail a fait parvenir au ministre du Travail du Canada à propos de l'interruption de travail des débardeurs du Port de Montréal.

Cette lettre a été rédigée au nom des membres du Conseil canadien du commerce de détail (CCCD), lequel regroupe les intérêts des détaillants canadiens, petites, moyennes et grandes entreprises confondues, qui gèrent plus de 40 000 magasins au pays, dont des sociétés d'envergure nationale et des marchands du Québec. Pour nos entreprises membres, qui emploient plus de deux millions de Canadiennes et de Canadiens, et dont les produits de ventes annuels dépassent les 300 milliards de dollars, l'accessibilité des services et des installations de transport des marchandises est essentielle. L'interruption de travail au Port de Montréal a, pour nos membres, de graves répercussions. Il est impératif pour nos détaillants de disposer d'une infrastructure de transport efficace pour répondre aux besoins des consommateurs, particulièrement en cette saison, qui précède immédiatement deux grandes périodes pour la vente au détail : la rentrée des classes, suivie des Fêtes.

En 2010, le secteur de la vente au détail continue de jouer un rôle de premier plan pour le rétablissement de l'économie canadienne. Le Port de Montréal est le point d'entrée au Canada de plus de 90 pour cent des marchandises de détail importées au Québec et dans l'est de l'Ontario. Parmi ces marchandises, on retrouve les multiples biens de consommation que commandent des milliers de détaillants canadiens.

Nous vous prions instamment, demande que nous soumettons également à tous les membres de votre gouvernement, en usant de bonne volonté et dans un esprit de collaboration avec toutes les parties en cause, de voir à la résolution rapide du conflit de travail qui fait obstacle à l'efficacité de l'infrastructure du transport des biens de consommation à travers le Québec et le Canada tout entier.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à cette urgente demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Diane J. Brisebois  
Présidente-directrice générale